

Le tri et la valorisation de nos bio déchets

Le contexte : Ça y est ! Nous y sommes ! La loi AGEC, votée en 2020, dite loi anti gaspillage pour une économie circulaire, s'applique pour tous depuis le 1^{er} janvier 2024 !

Nous sommes toutes et tous concernés. Les collectivités compétentes pour la gestion des déchets (Communautés de communes pour les collectes et Sydom Aveyron pour le traitement) doivent dorénavant proposer à chacun d'entre nous une solution pour trier et valoriser nos biodéchets.

C'est quoi les biodéchets ? Ce sont nos déchets de cuisine et de table ainsi que nos déchets verts des jardins.

Qu'est-ce que ça change concrètement pour nous les habitants ?

Concrètement, cela signifie que nous ne mettrons plus nos déchets de cuisine et de table dans la poubelle noire. Sur notre territoire Aveyronnais, ces poubelles noires partent pour le département du Tarn près de Grauhlet et le contenu termine à l'enfouissement dans le sol.

Or, un tiers de ce contenu est composé de biodéchets qui pourraient être valorisés sur le lieu de production (en évitant ainsi de nombreux transports polluants et coûteux) et retourner à la terre sous forme de compost pour enrichir nos sols.

Nous allons donc nous habituer à trier nos bio déchets. Les collectivités se sont peu ou prou préparées à ce changement : depuis de nombreuses années, des composteurs familiaux, à placer dans son jardin et des lombricomposteurs, à placer dans sa maison ou appartement, ont été distribués dans certaines Communautés de Communes.

La première priorité étant de réduire le volume des ordures ménagères, il est facile de retirer les éléments putrescibles de notre poubelle noire et de les valoriser.

Mais comment composter lorsqu'on n'a pas de jardin ou de place chez soi ? Avec le soutien de l'Ademe, les collectivités mettent en place des composteurs collectifs sur la voie publique, dans un quartier ou une résidence .

Ces sites sont composés de 3 bacs et fonctionnent ainsi :



- 1 bac d'apports (pour y mettre les matières que vous apportez et les mélanger)
- 1 bac de broyat de bois (dit de matière sèche) : vous rajoutez une grosse poignée par dessus vos apports
- 1 bac de maturation (vide au début) et dans lequel on versera le contenu du bac d'apport quand celui-ci sera plein.

Et quand le composteur est plein ?

Une équipe s'organise autour du référent de site pour le vider et les utilisateurs peuvent venir chercher du compost. Cela peut être l'occasion d'un moment convivial qui permet de créer du lien au sein d'un village ou d'un quartier.

Épluchures, fruits (tous! même oranges et citrons) et légumes abîmés, marc de café, coquilles d'œufs écrasées, fleurs fanées, petits morceaux de carton : toutes ces choses se seront compostées en quelques mois et donneront un bon terreau utilisable dans les jardinières et plantations.(environ 6 mois sont nécessaires).



Et si je souhaite devenir Référent d'un site de compostage partagé ?

Je peux rejoindre un groupe ou une association qui prônent le compostage de proximité ; Je peux me proposer pour devenir Référent d'un Site Partagé et suivre une formation.

Ces formations d'une journée sont dispensées par des associations spécialisées : à Millau, le 5 décembre dernier, une première session a rassemblé 14 stagiaires.

Réflexion sur la notion de déchet et de bio déchet, connaissance de la législation, connaissance de la vie dans un compost, apprentissage des "bons gestes" et des "règles d'or" pour mener à bien un composteur collectif, tous ces points ont été abordés. La formation était gratuite, prise en charge par la Communauté de Communes Millau Grands Causses, pour les habitants du territoire souhaitant s'investir.

Une prochaine journée aura lieu le mercredi 10 avril 2024 à Millau.

**Vous êtes intéressés ? Contactez l'association Causses Compost au 06 95 73 79 54
ou caussescompost@gmail.com**

Alors, n'hésitez plus !

D'autres lieux pourront être équipés à l'avenir : faites-nous part de vos suggestions et, comme Audrey, Pierre, Elisabeth, Alexandre, Margot, Antoine, Myriam, Serge, Sonja, Pierrette, Roland, Ghislaine, Jo, proposez-vous pour devenir référent de site et intégrez ainsi le Réseau des Référents de Sites Aveyronnais. Vous pouvez encore contacter les Communautés de Communes pour acquérir un bac de compostage individuel à mettre dans votre jardin ou un lombricomposteur à placer dans votre maison ou appartement. Demandez un petit seau vert à votre mairie ou votre Com-com pour transporter vos bio-déchets au composteur partagé.

Ainsi, vos poubelles noires deviennent plus légères et vos déchets deviennent des ressources !

Et le jour venu, allez récupérer un peu de cet or brun qui fera le bonheur de vos plantes et jardinières.



Petit texte tiré du site internet du Réseau Compost Citoyen

"La gestion des déchets représente aujourd'hui 3% des gaz à effets de serre (collecte, incinération...). A l'heure actuelle, un tiers de nos ordures ménagères est composé de déchets que l'on peut composter localement. Appelés biodéchets, ces restes de cuisine et de table ou déchets de jardin peuvent retourner localement au sol sans nuisances.

Cette démarche de gestion locale permet de réduire l'impact environnemental, redonner vie à nos sols et engager tous et toutes dans le nouveau tri de ces déchets qui deviendra impératif sur l'ensemble du territoire français au 1er janvier 2024."